

## Note aux directrices et directeurs d'école de l'académie de Paris relative aux modalités de réouverture des écoles à l'issue de la période de confinement

La France entrera à partir du 11 mai dans une période de déconfinement qui entraînera la réouverture des écoles maternelles et élémentaires. Cette rentrée sera *très progressive*, pour donner le temps aux écoles de s'organiser en tenant compte des conditions de sécurité sanitaire maximale que doit offrir chaque site.

Cette réouverture aura lieu pour les enseignants le 11 mai. Conscients des spécificités des écoles parisiennes et de la lourde tâche des directeurs pour accueillir des équipes enseignantes et des agents qui ont tous été marqués par la gravité particulière de la crise à Paris, nous proposons une longue pré-entrée, se déroulant sur trois journées. De ce fait les élèves, quant à eux, ne rentreront que le jeudi 14 mai.

En collaboration étroite avec la Ville de Paris, toutes les mesures seront prises pour garantir à chaque élève, à chaque enseignant, des conditions de reprise conformes aux préconisations du protocole sanitaire national.

Afin que les enfants soient accueillis dans le strict respect des conditions sanitaires exigées, le nombre maximum d'enfants accueillis simultanément dans l'école sera également limité. Les groupes d'élèves ne sauraient en aucun cas dépasser le nombre maximal de 15. Nous vous engageons, en tenant compte de la configuration des locaux, à être même au-dessous de ce seuil. Il est notamment impératif d'éviter un trop grand nombre d'enfants en même temps dans les espaces de circulation, les sanitaires ou la cour de récréation.

Ces groupes pourront réunir des élèves d'une même classe, d'un même niveau ou d'un même cycle d'apprentissage. Il sera également possible de constituer des groupes d'élèves rencontrant des difficultés particulières, pour bénéficier d'une réponse pédagogique la mieux adaptée à leurs besoins.

A partir du jeudi 14 mai, toutes les écoles devront accueillir en priorité trois catégories de public scolaire : les élèves de grande section, CP et CM2 ; les élèves en situation de fragilité ou de précarité sociale ; les enfants de professionnels exerçant une activité indispensable à la gestion de la crise sanitaire et à la reprise progressive de l'activité.

Les premiers correspondent à une priorité pédagogique : les classes charnières où les apprentissages sont à conforter : grande section, CP et CM2.

La priorité sociale concerne tout particulièrement les élèves relevant de la protection de l'enfance ou ceux dont le lien avec l'école s'est distendu pendant la période de confinement et qui, plus que d'autres, sont exposés au risque du décrochage. En éducation prioritaire (REP+ et REP), les élèves seront accueillis dans toute la mesure du possible, à commencer par les niveaux cités. Une attention particulière sera également réservée aux élèves porteurs de handicap. Leur présence à l'école sera encouragée chaque fois que l'examen de la situation individuelle le permettra.

Enfin, les élèves de parents exercent une des professions directement engagées dans la lutte contre la pandémie, dans la gestion de ses conséquences et de la reprise progressive d'activité doivent bénéficier de la continuité de l'accueil déjà réalisé : enfants de soignants, de pompiers, de policiers, de travailleurs sociaux notamment, enfants d'enseignants et des personnels municipaux, de personnels RATP ou SNCF. Cette liste pourra évoluer et s'étendre à d'autres professions, utiles à la reprise économique dans le plan de déconfinement progressif. *Tous ces élèves ont vocation à être accueillis tous les jours de la semaine.*

Du 11 au 13 mai, les élèves actuellement accueillis continueront de bénéficier d'un encadrement dans les écoles actuelles selon des modalités nouvelles avec le soutien des services de la Ville, afin de permettre aux équipes de préparer la rentrée. Les élèves rejoindront leur école de secteur le 14 mai.

Toute confiance vous est faite pour que, sous l'autorité des Inspecteurs, vous trouviez, en concertation avec les équipes de l'école et de la Ville ainsi que les représentants de parents d'élèves, les meilleures modalités d'organisation dans le cadre de ces grandes priorités et compte tenu des conditions de mise en œuvre du protocole sanitaire national dans votre école. L'accueil des élèves pourra nécessiter pour une partie d'entre eux une alternance entre des jours passés à l'école et des jours passés à la maison, où la continuité pédagogique sera assurée à distance, comme c'est aujourd'hui le cas.

A partir du 25 mai, selon les conditions sanitaires et selon la proportion des élèves recevant un enseignement à distance, pourront être accueillis au fil des semaines les élèves de toutes les autres classes. Mais cet accueil, nous le rappelons, sera progressif et adapté à chacune des situations.

Le calendrier prévisionnel à suivre dans toute la mesure du possible :

- Les lundi 4 et mardi 5 mai : préparation du projet initial d'accueil par la direction d'école, en lien avec l'équipe enseignante et les équipes de la ville ;
- Mercredi 6 mai, présentation du projet initial aux représentants de parents d'élèves en présence du REV (pour la partie périscolaire) ;
- Jeudi 7 mai, communication du projet initial aux familles, après validation par l'Inspectrice / l'inspecteur de l'Education nationale et échanges avec la CASPE.

Vous trouverez, joint à ce courrier, un modèle de texte pour la communication aux familles à réaliser lundi 4 mai, de sorte que les informations puissent être en votre possession au plus tard le mardi 5 mai avant la fin de la journée.

Certaines familles préféreront garder leurs enfants à domicile jusqu'aux congés d'été, en reportant à la rentrée de septembre le moment de leur retour à l'école. Compte tenu de l'obligation d'instruction, ces familles auront à maintenir un lien régulier avec l'école, dans le cadre d'une continuité pédagogique maintenue à distance par les enseignants.

Marc TEULIER